

Bill C-14—Attribution du temps

de déterminer ce qui est une période de débat raisonnable sur une question.

Je félicite le ministre d'avoir imposé la clôture. Je crois que c'était absolument nécessaire, compte tenu du nombre d'amendements présentés par le NDP et du temps qui a déjà été consacré au bill au comité. Si nous n'adoptons pas le bill avant Noël, le gouvernement devra dépenser 50 ou 100 millions de dollars de plus l'année prochaine, ce qu'il peut difficilement se permettre à l'heure actuelle.

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les observations de mon préopinant. J'ai été surpris de le voir prendre part au débat et citer des extraits des délibérations du comité alors qu'aucun de ceux qui ont assisté aux séances du comité ne l'y a jamais vu.

En tant que critique de l'opposition en matière d'immigration, j'ai discuté avec le ministre de certaines questions et je me suis rendu compte que dans la plupart des cas, il tâchait d'être juste. Mais, aujourd'hui, lorsqu'il a tenté de défendre la motion portant sur l'article qui ajouterait à son mandat, son intervention n'a été qu'une belle diversion. Il s'est montré plus brillant que cela en d'autres circonstances. Je tiens à lui dire que les électeurs décideront par eux-mêmes qui aura ce mandat.

Depuis l'annonce de ce bill, il s'est produit deux choses. Tout d'abord, une partie a été publiée dans la *Gazette* avant même que la Chambre n'en ait discuté. Le 20 octobre, le cabinet a étudié l'article 2 du bill C-14 et a alors décidé de se servir, par le biais d'un décret du conseil, de la loi sur l'assurance-chômage pour faire adopter l'article 2. Le 2 novembre, la Chambre a procédé à la première lecture du bill C-14. Le 8 novembre, le gouvernement faisait paraître dans la *Gazette* du Canada l'article 2 du bill. Jusque là, la Chambre n'avait étudié aucune partie de ce bill. Les 9 et 10 novembre—les députés se souviendront que le 10 était un vendredi—le bill a été débattu et renvoyé au comité.

Il aurait été absurde de croire que le gouvernement actuel—ou n'importe quel gouvernement—aurait mis un bill en délibération à la Chambre alors qu'une partie de celui-ci avait déjà reçu force de loi par l'entremise de la *Gazette* du Canada, mais il l'a fait. Nous avons alors eu une multitude de réunions de comité où les porte-parole du NPD ont monopolisé le débat—je suppose qu'ils peuvent utiliser toutes les tactiques qu'ils veulent—refaisant le même cirque auquel j'avais déjà assisté lors des délibérations sur les bills C-24 et C-27. Fondamentalement, ils veulent que le gouvernement consacre plus d'argent à l'assurance-chômage.

Mon parti ne veut pas que le gouvernement consacre plus d'argent à l'assurance-chômage. Nous voulons dépenser davantage pour créer des emplois.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Oh, oh!

M. Epp: Monsieur l'Orateur, il se vend actuellement sur le marché un disque très populaire auprès des jeunes enfants intitulé «Disco Duck», et j'engage le député à s'en procurer un.

Une partie du bill a déjà paru dans la *Gazette*. Nous avons assisté à 35 réunions au cours desquelles le député de Nickel

[M. Daudlin.]

Belt (M. Rodriguez) a tout essayé, y compris faire parler ses députés à tour de rôle—pour faire perdre du temps. Je ne suis pas contre le fait que les députés du Nouveau parti démocratique expriment leurs opinions, mais le représentant de Nickel Belt tentait de faire accepter son point de vue aux dépens des autres députés, qui ont aussi le droit de parole au sein du comité.

Le but des travaux du comité est de présenter des dispositions meilleures que celles dont la Chambre est saisie. Bon nombre des hauts fonctionnaires du ministre ont convenu que nos motions étaient meilleures que les leurs. Le ministre a déclaré qu'il voulait aller assister aux délibérations du comité pour pouvoir étudier les propositions des députés. Cependant, en a-t-il accepté une seule? Il n'a pas accepté les nôtres, mais s'est contenté plutôt de répéter que sa proposition était meilleure. Notre parti a proposé des amendements importants en vue d'améliorer le projet de loi, mais le ministre veut simplement le faire étudier en comité, lui faire franchir l'étape du rapport et la troisième lecture. Il ne s'intéresse guère en somme aux modifications. Le ministre avait déjà examiné minutieusement certains amendements à d'autres mesures concernant l'assurance-chômage et l'immigration, et en définitive, ces amendements ou une version modifiée avaient été approuvés. Toutefois, tel n'est pas le cas cette fois-ci.

● (1622)

Je voudrais maintenant revenir à la question de la *Gazette*. Un matin où le comité siégeait, nous avons reçu un appel d'un homme de Toronto qui voulait savoir si le projet de loi était déjà en vigueur. Il ne l'était pas, bien entendu, car nous l'examinions encore en comité. Cet homme nous fit la lecture alors d'un passage très intéressant et étrange de la *Gazette* du Canada. Ce n'est qu'après avoir été pris en flagrant délit que le ministre a avoué que l'article 2 du projet de loi avait été publié dans la *Gazette*. Il faut le consigner au compte rendu, monsieur l'Orateur.

M. Cullen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. En toute déférence pour le député, je sais qu'il ne veut pas induire la Chambre en erreur. Je n'ai jamais dit que nous avions fait paraître l'article 2 du projet de loi dans la *Gazette*. J'ai signalé que nous avions proposé un règlement découlant d'un projet de loi et qu'il était en vigueur.

M. Epp: Je sais gré au ministre de ses remarques. Il sait aussi bien que moi que la publication dans la *Gazette* a le même effet que les dispositions de l'article 2. Il sait également qu'en raison des mesures que le gouvernement a prises le 20 octobre et par la suite, l'article 2 du bill C-14 n'était pas nécessaire. Il demandait en fait au Parlement d'adopter une disposition qui est déjà appliquée. Voilà le genre de chose qui se passait.

Nous avons l'intention de présenter quelques propositions d'amendement très précises, mais les initiatives comme celle-ci nous font douter de la sincérité du gouvernement et de celle de ses représentants au comité.